

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs. Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis. Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34. Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 27 DÉCEMBRE 1885

L'élection du Président

Le Gouvernement prend toutes les dispositions nécessaires pour que le Congrès ait terminé son œuvre, l'élection du nouveau Président de la République, lundi, de deux à quatre heures. C'est dans ce but que le président du Sénat convoque les membres des chambres à Versailles pour le 28, à une heure très précise. Comme l'on s'attend à ce qu'au moins une proposition étrangère à l'élection du Président de la République soit présentée au Congrès, on veut se trouver en mesure d'en avoir raison immédiatement, et c'est pour cela que la séance, indiquée pour une heure, commencera par le tirage au sort des bureaux. De la sorte, toute proposition ne rentrant pas dans les termes de l'ordre du jour, pourra être examinée et rejetée *illico*.

À deux heures commencera le scrutin pour l'élection du Président de la République, scrutin auquel il sera procédé sans débat et qui, ne relevant que d'une simple formalité matérielle, pourra être terminé avant quatre heures. Aussi est-ce dans ce sens que tous les préparatifs ont été faits; convocation des membres des deux Chambres et organisation de trains spéciaux du chemin de fer échelonnés de demi-heure en demi-heure.

Le désir de M. Jules Grévy, que ses amis ne dissimulent pas, c'est d'être élu à l'unanimité et d'acquiescer. Si M. Brisson reste premier ministre, on ne voit guère ce qui pourrait faire obstacle au desideratum du chef de l'Etat, car il est peu probable que M. Léon Say, ou plutôt les amis de cet ancien ministre, essayent d'une concurrence, qui, ne pouvant aboutir, serait, à bon droit, considérée comme une simple tactique. Mais ce n'est là qu'un détail, car l'unanimité ne signifie rien si elle n'a pas le nombre avec elle. Or, c'est là que réside la difficulté.

Persone n'ignore qu'un groupe assez important de républicains à la Chambre comme au Sénat, se montre réfractaire à la réélection de M. Jules Grévy, et cela par les raisons que nous avons déjà exposées. Ces républicains, faute de candidats, s'abstiennent très probablement, et si la droite en fait autant, voilà du coup plus de 300 suffrages qui feront défaut au nouveau président. Un autre que M. Jules Grévy, ne s'en trouverait sans doute pas diminué, mais, pour l'élu du 29 janvier 1879 à l'unanimité de tous les votants républicains, c'est autre chose.

Briguer une réélection, — car, quoi qu'on ait tout fait à l'Élysée pour sauver à cet égard les apparences, il est certain que M. Jules Grévy a posé sa candidature, et qu'on n'est pas venu à lui, — et n'être renommé qu'à un chiffre moindre qu'il y a sept ans, c'est dur!

En attendant le jugement de la postérité, on trouvera sans doute, à l'étranger, que M. Jules Grévy a perdu à être connu. Quoi qu'il en soit, il paraît indubitable que si l'unanimité se rencontre, dans le scrutin de lundi, en faveur de la réélection, le nombre ne s'y trouvera pas.

NOUVELLES DU JOUR

La crise ministérielle

Quand on a, à 2 heures, que M. Brisson n'avait pas assisté au conseil des ministres tenu ce matin à l'Élysée, on a cru que la crise ministérielle était décidément ouverte, mais ce n'est que l'affaire d'un instant, car, presque aussitôt, on a appris que, si le président du Conseil s'était abstenu, c'était à cause d'un violent mal de gorge, qui l'obligeait à garder la chambre.

Cependant la situation ministérielle n'en est pas moins profondément troublée, et il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque la note officielle relative à la tenue du conseil, convient que les ministres ne se sont pas trop hâtés de se rendre au palais, qu'ils sont divisés à ce sujet, et que c'est lors qu'après l'élection du président de la République, il sera procédé suivant la tradition à la suite de la remise des démissions ministérielles, à la formation d'un nouveau cabinet, que l'affaire pourra être réglée.

Il y a donc crise ministérielle à l'état latent, et l'on se demande quelle sera la nouvelle combinaison. M. Brisson, au dire des amis, entendrait se retirer quand même. Les septiques trouvent qu'il y a trop d'ostentation dans cette résolution pour qu'elle soit vraie, et on parle généralement de M. de Freycinet, pour devenir le chef du nouveau cabinet.

L'élection du président de la République

Paris, 26 décembre. — Il est probable que M. Grévy sera le seul candidat à la présidence; toutefois, il existe une forte hésitation chez un certain nombre de républicains, au Sénat principalement, qui exigent que le véritable président ne soit pas, dans quelque temps M. Grévy, vu son grand âge, mais son gendre, M. Wilson.

L'union républicaine du Sénat, bien que les journaux officiels annoncent qu'elle s'était prononcée par acclamation pour M. Grévy, a décidé de ne voter pour lui qu'à défaut d'autres candidats. Les opportunistes ne pouvant immédiatement reporter leurs voix sur une autre personne, ont acquiescé à la candidature Grévy.

Il fallait, au préalable, trouver un nom. Ce nom sera celui de M. Ducler qui a été nommé ce soir rapporteur des crédits du Tonkin. Un fait qui prouve bien que des intrigues se trament contre la candidature est le suivant: Demain à lieu une réunion provoquée par plusieurs députés MM. Derville, de Sonnier, Versigny. Le prétexte est de former une majorité définitive avec celle qui a voté les crédits; mais le véritable but est de s'entendre sur le choix du candidat qu'on lancera à Versailles dans les jambes de M. Grévy.

Les droits de la Chambre ont eu ce soir une réunion plénière pour examiner l'attitude à tenir au congrès en face des invalidations prononcées par la Chambre et de la non représentation de quatre départements, sinon cinq. Divers systèmes de protestations ont été examinés: 1° Une protestation lue à la tribune; 2° une sortie en masse des représentants conservateurs; 3° l'abstention; 4° le vote à bulletin blanc, etc. Le premier de ces systèmes a été adopté en principe.

Une protestation sera rédigée par les bureaux des groupes conservateurs de la Chambre et du Sénat et lue sera donnée à la réunion plénière de toutes les droites des deux Chambres qui aura lieu demain soir. Nous croyons savoir que si les républicains refusent au congrès de laisser lire la protestation des représentants conservateurs, une grande partie de ces derniers sont décidés à se retirer.

Elections de Montauban

Montauban, 26 décembre. — Malgré les innombrables illégalités et monstruosité qu'elle a commises, après trois jours de séances publiques et deux nuits de délibérations sur des tripotages à opérer, la commission de recensement s'est trouvée forcée de proclamer élus MM. Prax-Paris, Arnaud, Trubert, conservateurs.

Par un dernier déni de justice, et revenant sur une première décision, elle a proclamé quatrième élu M. Lasserre, républicain. Mais les droits de M. Brunel, conservateur, sont incontestables.

Les bulletins gommés alloués par la commission à M. Lasserre étaient acquis à M. Brunel. La Chambre ne peut laisser subsister un tel déni de justice. L'indignation est générale. 2,000 électeurs parcoururent les rues de Montauban en acclamant les conservateurs. M. Brunel a été l'objet de plusieurs ovations.

Un nouveau journal

Paris, 26 décembre. — M. de Marcère va fonder un journal politique dont M. H. Pessard sera le directeur.

Une nouvelle encyclopédie. — Un jubilé en 1886

On lit dans la *Défense*: « Nous recevons à l'Institut le texte latin d'une nouvelle encyclopédie de S. S. Léon XIII en date du 22 décembre, accordant un jubilé pour l'année prochaine. Le Pape rappelle la publication de l'Encyclopédie Immortelle Dole et, comme ce sont les meurs qui préparent les lois, le Saint-Père engage les peuples à s'inspirer, dans leur conduite tant privée que publique, des principes chrétiens, afin de les faire passer dans les institutions et les lois. Cette encyclopédie est une longue exhortation à la piété et à la charité.

Mort d'un archevêque protestant

Dublin, 26 décembre. — M. Beresford, archevêque protestant d'Armagh, ex primat d'Irlande est mort ce matin à 10 heures.

Incendie à Saint-Sébastien

Un incendie a détruit, la nuit dernière, le magnifique palais de la députation provinciale de Saint-Sébastien.

Entrée des troupes bulgares à Sofia

Sofia, 26 décembre. — Depuis ce matin, l'animation est extraordinaire. La population montre le plus grand entrain. Les maisons sont pavisées, les cloches de la ville sonnent.

Le prince, arrivé devant l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville, a été reçu par le préfet, la municipalité et les corporations. Ovation enthousiaste. Les dames avaient apporté des couronnes de fleurs pour le prince.

Le président de la municipalité a prononcé un discours exprimant les sentiments d'admiration des habitants pour l'armée et le dévouement du prince.

Le prince s'est ensuite rendu à la cathédrale, où il a été reçu par les ministres, le clergé, le métropolitain, l'évêque de Philippopolis. Un *Te Deum* a été chanté.

Après la cérémonie, le prince, à la tête des troupes, s'est dirigé vers la place du Palais, où une estrade avait été dressée pour le corps diplomatique en grand uniforme, le clergé et les représentants de la Croix-Rouge et de la presse. Les troupes ont enfin défilé devant le prince.

Le principe du gouvernement

Les fonctionnaires ne sont pas très nombreux; à peine 25 à 30,000 pour une population de 500 millions. En réalité, les Chinois se gouvernent eux-mêmes. Dans la famille, c'est le chef de famille qui a l'autorité; dans la ville il y a un certain nombre de délégués qui ont été élus par les familles, et ces délégués ont à leur tête un personnage officiel. Voilà toute la théorie de notre gouvernement. Au lieu d'avoir un seul Parlement, nous en avons autant qu'il y a de villes. Le principe de l'élection est dans toutes nos institutions.

La liberté religieuse

Non seulement il existe une liberté politique, mais encore nous pratiquons la liberté de conscience, de religion et de culte. Toutes les religions fleurissent chez nous. Nous avons parmi les fonctionnaires des juifs, des chrétiens, des musulmans, des bouddhistes.

L'égalité devant la loi

Quant aux emplois de l'Etat ils sont accessibles à tous. La noblesse et les honneurs peuvent s'acquiescer par le travail, et nulle part au monde le titre de lettré n'est plus en honneur que chez nous. Les plus hauts grades qui donnent la confiance de l'empereur s'accroissent au talent seul, en dehors de tout esprit de caste.

Le peuple chinois possède la liberté de se juger lui-même, il n'y a pas de magistrature spéciale, et l'Etat n'intervient dans les causes à juger que lorsqu'il est appelé. La culture du riz, qui occupe les deux tiers du territoire et qui ne se pratique que dans l'eau et par des irrigations, serait impossible au milieu d'une population aussi dense sans un goût exagéré de la paix et du bon droit du voisin.

La situation commerciale

Au point de vue commercial, il est incontestable que la situation économique de notre empire a de grands progrès à réaliser, s'il veut devenir ambitieux, car les flots inexplorés de nos montagnes renferment d'immenses richesses, qui n'attendent que la pioche du mineur pour être mises à ciel ouvert. Aujourd'hui, la spéculation s'est déjà glissée par les ports jusque dans l'intérieur des provinces, et nos paysans ont acquis certaines notions qui pourront nuire quelque jour à la qualité du thé. Dans la province de Fokien, où se récolte le thé noir, et je puis en parler savamment, puisque c'est ma province, il n'est déjà plus très facile d'acheter du thé de récolte: il est toujours vendu à l'avance.

LA CHINE D'APRÈS UN CHINOIS

Le général Tchong-ki-Tong, un Chinois bien parisien, vient de faire sur son pays une conférence curieuse par plus d'un point. Il en résulte, bien entendu, que la Chine est le plus beau pays du monde. Il n'en donne pas moins sur l'organisation politique et sociale et sur la situation commerciale de ce pays des renseignements qui nous paraissent assez curieux pour être reproduits:

Le sort des paysans chinois

Je crois que la prospérité d'un pays est en raison directe du nombre de ses habitants. Plus la population est considérable, et moins sont les dépenses pour chaque habitant. Cela est évident. En Chine, l'impôt dépasse à peine 2 francs par individu.

Le thé de derrière les fagots

La principale ressource de notre commerce est évidemment le thé, dont il se fait une immense consommation dans le monde entier. Cette petite feuille a conquis avant nous l'estime des Occidentaux, qui, cependant, ne reçoivent pas toujours du thé de première qualité.

Il n'y a rien de meilleur qu'une tasse de thé quand c'est un pekoe de la bonne récolte. Ce pekoe est composé principalement de jeunes bourgeons printaniers. Il y a aussi une espèce de thé qu'on nomme le hyson-pekoe, qui est le *nec plus ultra* du thé. Meil-

LA STAGNATION DES AFFAIRES

UN UTILE AUXILIAIRE

Quelques essais infructueux ont fait croire que les annonces coûtent plus qu'elles ne rapportent. Si l'on veut récolter avant semailles, et si, ayant consacré une, deux ou trois fois l'an, quelques pièces de vingt francs, à quelques journaux sans lecteurs, on s'attend à voir la foule assiéger bureaux ou magasins, une déception était inévitable.

Mais consultez les négociants qui font des annonces depuis longtemps, et vous serez convaincus qu'ils ne les auraient pas continuées s'ils n'y avaient pas trouvé profit.

La publicité rapporte toujours au-delà de ce qu'elle a pu coûter. Une seule affaire amenée par l'annonce paie le plus souvent, comme bénéfices, des mois entiers de publicité.

Et quand l'effet total n'est pas immédiat, il n'est pas moins réel; il a un retentissement lointain dans l'avenir. Il ne faut pas voir que l'acheteur du premier jour, mais aussi les clients du lendemain. La dépense de publicité doit être considérée comme étant en partie une dépense d'établissement, dont le profit durable ira sans cesse en s'accroissant.

On fait exécuter, dans son établissement de commerce, des travaux d'embellissement de toute nature: est-ce que l'on a la prétention de rentrer dans les frais dans les vingt-quatre heures? Et cependant voilà des dépenses qui, sans la publicité, puissance génératrice des affaires, sont en grande partie frappées de stérilité.

Les peintures, les glaces resplendissantes et les beaux étalages exercent certainement une attraction sur les personnes qui voient un magasin et qui le fréquentent; mais quelle est la proportion de gens qui passent dans la rue? Sans compter que le plus grand nombre des passants n'accroissent guère d'attention à ces somptuosités, qui se renouvellent à chaque pas et finissent par laisser la curiosité.

Le passant, ce qu'en terme commercial nos négociants appellent le casual, n'a plus, d'ailleurs, qu'une importance presque nulle dans le chiffre d'affaires d'une maison. Croit-on, par exemple, que la foule d'acheteurs qui envahissent chaque jour les grands magasins de nouveautés, à Lille, pour le client que ceux-là, soit due à une clientèle fréquente dans les rues où est l'établissement de leur situation? Est-ce que ce n'est pas à la publicité qu'ils doivent cette affluence énorme de public qui, chaque jour, prend d'assaut leurs rayons, ou qui fait des commandes par écrit de tous les points de la France et même de l'étranger?

L'extraît suivant, d'une lettre que nous avons reçue d'un grand négociant qui a expérimenté la publicité avec sagacité et persévérance, mérite d'être lu avec intérêt:

« J'avais résolu, dit-il, de consacrer 3,000 fr. par an aux annonces d'un produit de ma fabrication. Au bout de l'année, j'avais retiré, tous frais faits, un bénéfice d'environ 1,500 fr.; c'était peu encourageant; toutefois, je continuai, et la deuxième année je retirai 3,000 fr. de bénéfice; il y avait progrès. La troisième année, toujours en dépensant 3,000 francs, mon produit m'a rapporté 4 à 5,000 francs, et depuis lors, sans augmenter mes 3,000 fr. de dépenses, je vis s'accroître mes bénéfices d'une manière constante. Aujourd'hui mes bénéfices à fait boules de neige, je gagne 40,000 à 50,000 fr. par an.

« Or, je continue mes annonces, qui me valent des clients nouveaux et qui me rappellent au souvenir des anciens. J'ai encaissé et j'encaisse tous les jours des bénéfices importants, et de plus, ces bénéfices donnent à mon fonds de commerce une valeur importante, que je réaliserai quand je voudrai. »

En résumé, avoir de bonnes marchandises, les vendre à des prix raisonnables, le faire savoir au public, tout le secret de la prospérité commerciale est là pour les marchands en demi-gros, et même pour les détaillants.

Mais la publicité, comme toute chose, ne peut être pratiquée à tort et à travers. Quels sont donc les meilleurs moyens et les meilleures méthodes? (A suivre.)

LES CRÉDITS DU TONKIN

M. Dauphin dépose et lit le rapport sur le projet de loi relatif aux crédits pour le Tonkin et pour Madagascar.

Le rapport dit que la commission n'a pas recherché les mécomptes du passé. Elle croit nécessaire de renouveler ses renseignements au corps expéditionnaire et compte sur la fermeté du gouvernement pour mener à l'heure fin l'organisation du Tonkin et de Madagascar.

Les crédits demandés n'aggraveront pas la situation de la dette flottante. Le traité de Hué assure à nos produits d'importation débouchés. Il n'y a pas seulement des intérêts matériels de la France, l'honneur national est en jeu et l'abandon du Tonkin serait injurieux pour nos armées et porterait atteinte à l'influence française à l'étranger. (Applaudissements.)

La commission propose en conséquence d'adopter les crédits pour le Tonkin et pour Madagascar.

Le Sénat décide que la discussion immédiate aura lieu.

M. de l'Anglo de Beaumanoir se déclare hostile à l'occupation du Tonkin. Il s'applique à réfuter les arguments invoqués à la Chambre par les partisans du Tonkin. Puisque l'on vote les crédits, dit-il, on donne raison à la politique de M. Jules Ferry; c'est donc le ministre précédent qui devrait être actuellement au pouvoir. (Hilarité.)

M. de Lareinty déclare que, bien que n'approuvant pas complètement les clauses du traité de Madagascar, il votera néanmoins les crédits concernant cette expédition par patriotisme. (Mouvements divers.)

M. de Freycinet répond qu'il ne possède pas encore le texte du traité de Madagascar; il ne peut donc pas discuter actuellement mais il peut cependant affirmer que les droits de la France ont été parfaitement maintenus; quant au Tonkin, M. de Freycinet demande au Sénat de voter intégralement les crédits, car les réduire serait un mouvement de recul inappréhensible. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. Lucien Brun présente un amendement tendant à réduire les crédits à 60 millions. Cet amendement est repoussé.

M. Songeon lit au nom de l'extrême-gauche, une déclaration condamnant l'expédition du Tonkin. L'orateur et plusieurs de ses amis voteront les crédits proposés par la commission de la Chambre.

M. Buffet déclare, au nom de la droite, qu'il ne votera pas le projet de gouvernement parce que le vote total des crédits impliquerait une approbation de la conduite gouvernementale. (Approbations à droite.)

L'ensemble du projet est adopté par 253 voix contre 61.

La séance est levée. Séance mardi.

REPOUSE DE M. GOBIET

M. Goblet. — Le discours de M. Buffet est une réponse à un discours que j'ai prononcé sur le même sujet à la Chambre des députés, je suis donc obligé de lui répondre à mon tour. La question a déjà été posée devant le Sénat et, bien qu'on ait osé, comme aujourd'hui, de ne pas lui demander de se prononcer, son sentiment n'est pas douteux.

Tous les gouvernements ont dû agir contre les membres du clergé par cette voie de suspension de traitements qui est une mesure disciplinaire; c'est pour eux un droit et un devoir de se défendre contre les fonctionnaires qui, recevant un traitement de l'Etat, dirigent contre lui des attaques publiques; or, il n'y a pas contre les ecclésiastiques le pouvoir, qu'il a contre tous les autres fonctionnaires, de les révoquer, il a donc recours à ce moyen déjà employé par les gouvernements monarchiques.

L'Etat maintient la neutralité en matière religieuse; c'est son devoir; la société civile rencontre dans ses réformes l'hostilité non de la religion, mais de l'Eglise, qui ne s'inquiète pas des sentiments de modération de son chef, auquel je suis heureux de rendre ici publiquement hommage. (Interjections à droite.)

Après une courte réplique de M. Buffet l'incident est clos.

LA CONVENTION MONÉTAIRE

M. Tirard dépose et lit son rapport sur la convention monétaire. La discussion immédiate est ordonnée et le projet adopté.

LES CRÉDITS DU TONKIN

M. Dauphin dépose et lit le rapport sur le projet de loi relatif aux crédits pour le Tonkin et pour Madagascar.

Le rapport dit que la commission n'a pas recherché les mécomptes du passé. Elle croit nécessaire de renouveler ses renseignements au corps expéditionnaire et compte sur la fermeté du gouvernement pour mener à l'heure fin l'organisation du Tonkin et de Madagascar.

Les crédits demandés n'aggraveront pas la situation de la dette flottante. Le traité de Hué assure à nos produits d'importation débouchés. Il n'y a pas seulement des intérêts matériels de la France, l'honneur national est en jeu et l'abandon du Tonkin serait injurieux pour nos armées et porterait atteinte à l'influence française à l'étranger. (Applaudissements.)

La commission propose en conséquence d'adopter les crédits pour le Tonkin et pour Madagascar.

Le Sénat décide que la discussion immédiate aura lieu.

M. de l'Anglo de Beaumanoir se déclare hostile à l'occupation du Tonkin. Il s'applique à réfuter les arguments invoqués à la Chambre par les partisans du Tonkin. Puisque l'on vote les crédits, dit-il, on donne raison à la politique de M. Jules Ferry; c'est donc le ministre précédent qui devrait être actuellement au pouvoir. (Hilarité.)

M. de Lareinty déclare que, bien que n'approuvant pas complètement les clauses du traité de Madagascar, il votera néanmoins les crédits concernant cette expédition par patriotisme. (Mouvements divers.)

M. de Freycinet répond qu'il ne possède pas encore le texte du traité de Madagascar; il ne peut donc pas discuter actuellement mais il peut cependant affirmer que les droits de la France ont été parfaitement maintenus; quant au Tonkin, M. de Freycinet demande au Sénat de voter intégralement les crédits, car les réduire serait un mouvement de recul inappréhensible. (Applaudissements prolongés à gauche et au centre.)

M. Lucien Brun présente un amendement tendant à réduire les crédits à 60 millions. Cet amendement est repoussé.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 26 décembre 1885

Présidence de M. Le Royer

La séance est ouverte à 1 h. 10 m.

M. le président annonce que le Congrès se réunira lundi prochain à une heure.

M. Sadi Carnot, ministre des finances, dépose sur le bureau du Sénat le projet de crédit de 70 millions pour le service du Tonkin et de Madagascar.

M. Le Royer propose au Sénat de se réunir de suite dans les bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner ce projet de crédit.

La séance est suspendue à 1 h. 30.

LES SUPPRESSIONS DE TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES

La séance est reprise à 3 h. 40.

M. Buffet monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

DISCOURS DE M. BUFFET

M. Buffet. — Le gouvernement est-il désarmé en présence des empiétements possibles du clergé? Non. Le Code pénal a édicté des peines spéciales contre le clergé.

Vous avez aussi l'appel comme d'abus.

Il est vrai que les déclarations d'abus n'ont pas de sanction disciplinaire, mais tous les juristes ont reconnu, M. Paul Bert lui-même l'a avoué en le déclarant. C'est pourquoi il avait présenté un projet de loi édictant des peines disciplinaires. Mais ce projet n'a pas été voté.

Pour me servir d'une expression de M. le ministre des cultes, le conseil d'Etat a fait récemment une découverte. Mais cette découverte me paraît avoir été une invention.

